



**INTERNATIONAL ASSOCIATION OF JUDGES
UNION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS
UNION INTERNACIONAL DE MAGISTRADOS
INTERNATIONALE VEREINIGUNG DER RICHTER
UNIONE INTERNAZIONALE DEI MAGISTRATI**

Palazzo di Giustizia - Piazza Cavour – 00193 ROMA - ITALY

**Discours de Christophe REGNARD,
Président de l'Union Internationale des Magistrats**

**Cérémonie d'ouverture
Congrès de Marrakech 15 octobre 2018**

Monsieur le Président délégué du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire,
Monsieur le Procureur général du Roi près la Cour de Cassation,
Monsieur le Ministre d'Etat des Droits de l'Homme,
Monsieur le Ministre de la Justice,
Monsieur le Président de l'amicale Hassania des Magistrats,
Monsieur le représentant de l'United Nation office on drugs and crimes,
Mesdames et Messieurs les représentants
de l'Union Internationale des Procureurs,
de l'union Internationale des Notaires,
de l'International Bar Association,
du Judge Forum on the IBA,
de l'International Bar Association's Human Rights Institute,
de l'International Association of Women Judges,
de l'Union Internationale des Juges de Langue Portugaise,
de la fédération latino-américaine des Magistrats,
Chers collègues et amis de l'UIM,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord chaleureusement remercier nos collègues marocains pour l'organisation de ce 61e congrès de l'Union Internationale des Magistrats.

Je mesure la charge que représente l'accueil d'une telle manifestation. Sachez que nous sommes reconnaissant à l'amicale Hassania des magistrats de son invitation et aux autorités marocaines, tout particulièrement à sa majesté le Roi Mohamed VI, de leur soutien.

Merci enfin de nous donner la possibilité de redécouvrir votre pays et la magnifique ville de Marrakech, après l'inoubliable et festif congrès de 2009.

L'an passé à Santiago du Chili, pour le 60e congrès de l'UIM, je m'étais félicité de sa vigueur et de son expansion. Aux trois adhésions de 2017, devraient s'ajouter 4 nouvelles associations, celles d'Angola, de Bolivie, d'Équateur et du Guatemala, portant ainsi le nombre de membres à plus de 90. Je tenais à saluer les représentants de ces associations présents dans cette salle. Je salue aussi

ceux des associations du Yémen, du Gabon, du Honduras et de Nouvelle Zélande, invités en qualité d'observateurs pour avoir fait connaître auprès de notre Secrétaire général leur intérêt pour nous rejoindre dans les prochaines années.

Les nombreux contacts prometteurs noués ces derniers mois avec des juges du Burkina Faso, d'Ouganda, du Népal, d'Haïti, de Singapour ou de Hong Kong, laissent espérer que notre association va continuer à grandir.

Dans un contexte très difficile pour de nombreux collègues dans le monde, qui explique probablement l'attractivité de l'UIM, seule association au niveau mondial à défendre les juges, l'activité n'a pas manqué.

Comment ne pas s'inquiéter des atteintes, de plus en plus régulières hélas, à l'état de droit et à l'indépendance de l'autorité judiciaire dans le monde entier.

Nos amis turcs sont pour beaucoup toujours incarcérés. Mehmet TANK, vice-président d'honneur de la première commission d'étude a été condamné à plus de 8 ans de prison, au cours d'un procès qui n'en avait que l'apparence. Murat ARSLAN, président de YARSAV et Prix Vaclav Havel des Droits de l'homme 2017 est en prison depuis le 19 octobre 2016. La dernière audience de son procès, désormais suivi tant par les délégués de la plate-forme pour une justice indépendante en Turquie, dont est membre l'AEM et par ceux du Conseil de l'Europe aura lieu en décembre prochain.

Nous espérons bien entendu sa libération, mais dans le contexte ... le pire est assurément à craindre.

Je voudrais à nouveau rappeler, comme je le fais à chacun de mes discours public, l'engagement total de l'UIM aux côtés de nos malheureux collègues turcs. Je dis d'ailleurs aux autorités turques, qui croient pouvoir nous impressionner en engageant des procédures pour soutien au terrorisme contre certains de nos membres, ou en accusant l'UIM d'être une organisation terroriste (une ineptie ridicule) que nous n'avons pas peur et que nous continuerons notre action, en Turquie, comme ailleurs.

La situation dans de nombreux autres pays européens inquiète. Sur fond de montée des intolérances et de mise en cause de la « démocratie libérale » présentée par certains comme étant à l'origine de tous les maux de nos sociétés, les attaques contre l'état de droit et ceux qui la servent, notamment les juges, s'accroissent.

Bien sur la situation en Pologne est au cœur de nos préoccupations. Je tenais à féliciter publiquement l'association Iusticia pour son combat acharné pour défendre nos valeurs communes. L'AEM, et son président José IGREJA MATOS, sont très mobilisés à vos côtés. Face à ces atteintes graves, la réponse des autorités européennes est plus ferme qu'habituellement, ce dont il faut se féliciter :

- reconnaissance par la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) de la possibilité pour les juridictions d'un état membre de contrôler la conformité des institutions nationales d'un état requérant avec les valeurs de l'UE,
- menaces de bloquer l'allocation des fonds structurels européens aux pays qui ne respectent pas les valeurs communes,
- saisine de la CJUE pour obtenir la condamnation de la Pologne

- et enfin suspension du Conseil de Justice polonais du réseau européen des Conseils de Justice. Voilà autant de mesures qui amèneront, espérons le, le gouvernement polonais à retrouver les voies de la démocratie.

Nos inquiétudes, bien que moindres, concernent tout autant la Hongrie que la Roumanie.

La situation n'est guère meilleure en Amérique latine. L'an passé à Santiago, nous avons pu rencontrer nos collègues du Venezuela. Ils espéraient à court terme un changement de régime et un retour à la démocratie et l'état de droit. Un an est passé et hélas rien de positif ne s'est produit dans ce pays.

Il en est de même au Guatemala. Nous aurons l'occasion d'en parler au cours de nos débats puisque l'association des juges du Guatemala, la seule dans ce pays à lutter contre une corruption endémique, est candidate à l'adhésion.

Enfin, je n'oublie pas les atteintes à l'état de droit, dont nous avons été alerté dans des pays dont aucune association n'est à ce jour membre de l'UIM, aux Maldives ou à Madagascar notamment.

Ces atteintes répétées imposent plus encore qu'hier le travail que nous menons :

- pour proposer et défendre notre conception d'une justice indépendante et impartiale dans l'intérêt de nos concitoyens et la promouvoir à travers le monde,
- pour soutenir les magistrats où qu'ils soient et les aider à constituer des associations de juges, leur permettant d'intégrer la grande famille de l'UIM.

C'est dans ce cadre que nous avons en 2018 continué à travailler avec Diego GARCIA-SAYAN, rapporteur spécial de l'ONU pour l'indépendance des juges et avocats. Il devait assister à cette réunion annuelle. Il était prévu qu'il échange dans des relations bilatérales avec les associations qui le souhaitaient. Son agenda chargé à l'ONU ne le lui a pas permis, mais nous avons convenu de lui adresser des rapports réguliers sur l'état de la justice dans certains des pays membres. Nous avons donc besoin de vous pour nous faire remonter vos difficultés.

Nous travaillons aussi beaucoup avec l'UNODC sur les questions d'intégrité judiciaire. La corruption des juges est un fléau pour l'état de droit, elle dégrade en outre l'image de notre profession, de nos fonctions. Pour une association comme la notre, la lutte contre ce phénomène délétère est une évidence. Vous pourrez M. STOLPE compter toujours sur notre soutien et notre action à vos côtés. Je vous remercie de nous avoir autant associé à vos travaux.

Enfin, comme j'avais pu le dire l'an passé à Santiago, le statut universel du juge, dont nous avons assuré en 2018 une large diffusion, n'est pas un point d'arrivée. Il est un point de départ. Sa reconnaissance, et par là même celle des principes qu'il contient, au niveau international est l'objectif final.

Faut-il œuvrer à une réforme des principes fondamentaux adoptés par l'ONU en 1985 ? faut-il s'associer davantage encore à la mise à jour, aux côtés de l'UNODC des principes de Bangalore ? Faut-il travailler en Europe à un protocole additionnel à la CEDH ? Sans doute peut-on aussi, à l'instar de ce qu'ont obtenu nos amis de l'IAP, dont je salue le représentant présent parmi nous, solliciter le soutien officiel de l'ONU à notre charte. Le combat promet d'être ardu, mais il est noble et mérite d'être mené.

L'autre action en cours concerne l'aide à apporter aux juges pour les inciter à constituer des associations. Au cours de nos réunions internationales, il nous arrive fréquemment de rencontrer des juges qui manifestent leur intérêt pour l'UIM. Les aider à constituer dans leur pays une association, leur fournir une sorte de vade mecum, rappelant les principes internationaux et proposant des statuts type adaptés aux différents systèmes juridiques est un enjeu majeur. Pour l'UIM bien sur, ces associations ayant vocation à nous rejoindre, mais aussi pour les juges des pays concernés.

Enfin, nous aurons au cours de ce congrès à nous pencher sur une réforme des statuts et la création d'un statut de membre affilié. Bien loin de ressusciter le défunt statut de « membre extraordinaire » que nous avons heureusement supprimé en 2012, il s'agit de permettre à des associations internationales de juges, souvent présentes comme simples observateurs invités par le comité de présidence, de participer plus activement à nos débats.

J'ai conscience d'avoir été long. J'ai conscience aussi d'avoir peut être été un peu trop pessimiste sur l'état de la Justice dans le monde.

Aussi voudrais-je pour finir terminer par une note positive en rendant hommage aux réformes récemment entreprises par le royaume du Maroc pour améliorer l'indépendance des juges et de procureurs, améliorer la situation des magistrats et la gestion des juridictions.

Je ne citerai que deux lois, la loi organique du 24 mars 2016 qui a créé un nouveau Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, et la Loi du 24 juillet 2017 qui a réformé le parquet, désormais placé sous la direction et le contrôle du procureur général du Roi près la Cour de cassation et non plus du ministère de la justice.

Ces évolutions très positives, conçues dans l'objectif d'une « Justice au service du citoyen » montrent que les réformes sont possibles pour autant que la volonté politique soit là. Voilà un bel exemple à suivre ailleurs dans le Monde.

Je vous remercie de votre attention et félicite à nouveau les organisateurs de cette manifestation pour la qualité de leur organisation et la chaleur de leur accueil.

Bon congrès à tous. Choukrane

Christophe REGNARD